Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_245-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 39
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Mme Sandra ROUSSELET
Mme Gaëlle ROLLIN a donné pouvoir à Mme Morgane RÉTHO
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
M. Anthony LECOINTRE a donné pouvoir à Mme Albane DIEU

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_245 - FINANCES - Modification de crédits sur l'autorisation de programme « PLUI »

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° C 2026 008 en date du 9 février 2026 le Conseil communautaire a créé une autorisation de programme relative à l'opération suivante : PLUI.

Cette autorisation de programme a été fixée à un montant total de : 342 000 € TTC. La réalisation de cette opération s'inscrit dans une programmation pluriannuelle nécessitant l'ouverture de crédits de paiement répartis sur plusieurs exercices.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_245-DE

Au regard de l'avancement des études, il a été constaté que des dépenses supplémentaires doivent être réalisées car soient elles n'ont pas été prévues, soient elles n'ont pas été confirmées dans le cadre du marché PLUI, telle que :
- des réunions supplémentaires – dépense estimée à 7 700 € TTC en 2026 (idem sur 2027)
- le travail sur les OAP 2026 (TVB : 4 900 € TTC et « Bien construire » : 7 000 € TTC) soit 11 900 € TTC

Crédits de paiement **Dépenses prévisionnelles**	**Prop ré-ajustement Crédit 2025**	**Réalisation 2025**	**Prop ré-ajustement Crédit 2026**	**Prop ré-ajustement Crédit 2027**
Investissement	300 300,00 €	51 720,00 €	191 000,00 €	127 180,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	300 300,00 €	51 720,00 €	191 000,00 €	127 180,00€

Il est précisé que les crédits de paiement modifiés au titre de l'exercice 2026 seront inscrits au budget de l'exercice en cours via une décision virement de crédits.

Les crédits de paiement des exercices ultérieurs seront inscrits aux budgets concernés, conformément à l'échéancier prévisionnel de l'opération et sous réserve du vote annuel des budgets.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 24 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

-De décider de modifier l'autorisation de programme relative à l'opération : « PLUI »
dont le montant est porté de : 342 000 € à : 369 900 €
soit une évolution de : 8,16 % et de 27 900 €.

- D'approuver la modification de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus.

- De préciser que les crédits de paiement correspondant à l'exercice 2026 sont inscrits au budget de l'exercice en cours, et que les crédits de paiement des exercices ultérieurs seront inscrits aux budgets concernés selon l'échéancier prévisionnel et sous réserve de leur vote annuel.

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_245-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 octobre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/10/2026
Qualité : PRÉSIDENT